



*Société Européenne des Ingénieurs et des Industriels  
Europese Vennootschap van Ingenieurs en van Industriëlen  
Europäische Gesellschaft der Ingenieure und Industriellen  
European Society for Engineers and Industrialists*

Chers collègues,

Le comité « **Oenologie et Ampélographie** » a choisi de parier sur un « réchauffement » de notre petite Belgique après l'ère glaciaire que nous venons de connaître et de vous convier à un (petit) voyage dans les vignes Mosanes.

Il vous propose donc, le **mardi 20 juin 2017**, le programme suivant



**10h30** – Domaine du **Château de BIOUL**, Place Vaxelaire à 5537 Bioul (Tél : [071 79 99 43](tel:071799943)).

Propriété de la famille Vaxelaire depuis le milieu du XIXe siècle, ce domaine possède un vignoble de 11 hectares planté de divers cépages blancs et rouges, soigneusement sélectionnés pour s'adapter à nos climats. Chaque parcelle est travaillée, non pas systématiquement, mais en fonction de ses besoins. Un enherbement canalisé, des haies,

des rendements faibles, un potager perdu, des ruches au cœur des vignes... sont un éventail des démarches, qui ont été mises en pratique.

**12h30** – Déjeuner au restaurant "**Les 7 Meuses**", sart à soille 27, 5170 Rivière (Tél : 081 22 05 05).



**15h00** - Domaine **Bon Baron**, Zoning de la Voie Cuivrée, 50 à Sorinnes. Ce domaine, d'implantation relativement récente, met tout particulièrement l'accent sur la culture biologique et applique des méthodes traditionnelles respectueuses de la nature. Un certain nombre de ses vins ont reçu l'appellation contrôlée «Côte de Sambre et Meuse».

La date limite d'inscription est le **14 juin 2017**. La participation aux frais est de **65 €pers.** (Dégustations et déjeuner/boissons compris).

A verser au compte de la SEII - **IBAN : BE63 3101 3976 9208** – en mentionnant le nom, le nombre de personnes et **Oenologie 20/06/2017**

Un formulaire simplifié est accessible via le lien **[www.seii.org](http://www.seii.org)**.

Attention : votre réservation ne sera assurée que si le montant dû est crédité au compte bancaire de la SEII au plus tard le 14 juin. (Nous ne pouvons réserver le nombre de repas qu'en fonction de l'argent reçu)

Merci de votre compréhension.